

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°39/
24 septembre 2010

- Décision du 21 septembre 2010 portant délégation de signature	P 2
- Décision du 21 septembre 2010 portant exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire	P 4
DL NANTES	
- Décision du 21 septembre 2010 portant délégation de signature	P 6
DIR SAONE-RHONE-MEDITERRANEE	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

D E C I S I O N
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

L'Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, délégué local de Voies navigables de France,

VU la décision de signature du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir de M. Thierry DUCLAUX, directeur général des Voies navigables de France, à M. Marc JACQUET, Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique, délégué local,

D E C I D E

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Monsieur Philippe LETELLIER, Directeur adjoint, à effet de signer au nom de Monsieur Marc JACQUET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, dans les limites de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par décision du 3 mars 2009, les actes et décisions suivants :

1-1.

- Occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France pour une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;

1-2.

- Autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 ;

1-3.

- Marchés de travaux, de fourniture ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

1-4.

- Accès ou décisions préalables à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

1-5.

- Actes et décisions relatives à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

1-6.

- Actes ou décisions en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;

1-7.

- Ordres de missions et états de frais correspondant ;

1-8.

- Agissements en justice, en cas d'urgence ;

1-9.

- Contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet de délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;

1-10.

- Décisions d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc JACQUET, directeur départemental et de Monsieur Philippe LETELLIER, Directeur adjoint, délégation est donnée à Monsieur Jean BILLAUD, chef du Service Transport, à effet de signer les actes et décisions mentionnés à l'article 1 pour les alinéas suivants :

- 1-1 ; 1-2 ; 1-3 pour les marchés inférieurs à 30 000 € HT ; 1-4 ; 1-5 ; 1-6 ; 1-7 ;

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. BILLAUD, délégation est également donnée à Monsieur GRIMAULT et Monsieur COUILLEAULT, responsables des centres d'exploitation, à effet de signer les actes et décisions mentionnés à l'article 1 pour les alinéas suivants :

- 1-3 et 1-4 pour les marchés inférieurs à 1 000 € HT ;
- 1-5 pour les actes relatifs à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 4 – Toutes les délégations de signature antérieures sont abrogées.

Article 5 – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à NANTES, le 21 SEP. 2010

Le directeur départemental des Territoires et
de la Mer de la Loire-Atlantique,
Délégué local de Voies navigables de France,

Marc JACQUET

D E C I S I O N
PORTANT EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

L'Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, délégué local de Voies navigables de France,

VU la loi de finances n° 90-1188 du 29 décembre 1990 notamment son article 124,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 191,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des ordonnateurs secondaires,

VU la décision du 23 mars 2009 du Directeur Interrégional de Voies navigables de France du Centre Est, Directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Nièvre, nommant les différents responsables au sein du CRCE de Nevers.

DECIDE

Article 1er – Délégation est donnée à M. Philippe LETELLIER, directeur adjoint, et Jean BILLAUD, chef du Service Transport, à l'effet de signer les actes et pièces relatifs aux opérations de dépenses et aux opérations de recettes du budget de Voies navigables de France dans la limite des attributions de la direction départementale des Territoires et de la Mer, délégation locale.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Jacques CASSARD, chef du bureau Développement de la voie d'eau, M. Pierre DUMARTINET, chef du bureau Finances-Marchés, et Mme Sylvette CHIRON, adjoint au chef du bureau Finances-Marchés, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des dépenses de toute nature.

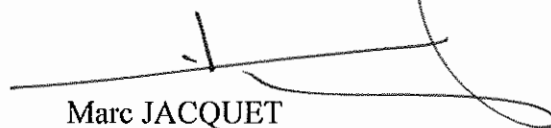
Article 3 – Délégation de signature est donnée à M. Daniel GUILLARD, chef du service Loire et Voies navigables de la DDT 58 ; ainsi qu'à M. Christian BAUDEWINS, adjoint au chef de service, et Mme Sylvie POPINEAU, chef du bureau administratif du SLNV, à effet de signer les pièces complémentaires et les documents relatifs à l'ordonnancement des recettes.

... /...

Article 4 – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à NANTES, le **21 SEP. 2010**

Le directeur départemental des Territoires et
de la Mer de la Loire-Atlantique,
Délégué local de Voies navigables de France,



Marc JACQUET



DECISION **portant délégation de signature**

Le Chef du Service de la Navigation Rhône Saône, Directeur Interrégional de Saône-Rhône-Méditerranée de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ,

- Vu le code de justice administrative
- Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques
- Vu l'article 124 de la loi de finances pour l'année 1991 n° 90-1168 du 29 décembre 1990;
- Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
- Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
- Vu le décret n°60-1441 du 26 Décembre 1960 modifié puis complété par le décret n°2008-1321 du 16 décembre 2008
- Vu le décret n °62-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique;
- Vu le décret n °91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes instituées au profit de Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 (n° 90-1168 du 29 décembre 1990);
- Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France
- Vu la décision du 3 mars 2009 modifiée le 13 mai 2009 et le 3 août 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France
- Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France désignant des ordonnateurs secondaires;
- Vu l'arrêté du 21 octobre 2009 nommant M. Dominique LOUIS, Chef du Service Navigation Rhône Saône à compter du 1er novembre 2009- JO du 29 octobre 2009
- Vu l'organisation du service ;
- SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de Rhône-Saône, direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France;

DECIDE :

TITRE I

Article 1:

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1er de la délégation de pouvoirs consentie par le directeur général de VNF le 3 mars 2009 , modifiée les 13 mai 2009 et 3 août 2009, délégation de signature est donnée à

- ◆M. Frédéric LASFARGUES, Directeur adjoint du service
- ◆Monsieur François WOLF, Directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense

Article 2:

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1er de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par le directeur général de VNF , dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exception des points 3, 4 et 5 concernant les marchés, délégation de signature est donnée à

- ◆Monsieur Dominique LARROQUE, secrétaire général
- ◆Madame Anne ESTINGOY-BERTRAND, Chef de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau
- ◆Monsieur Philippe PULICANI, chef de l'Arrondissement Aménagement, Entretien, Exploitation
- ◆Monsieur Eric BOURLES, chef du service Eau Risques Environnement.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne ESTINGOY-BERTRAND, et à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares , délégation de signature est donnée à

- ◆Monsieur Sylvain ROBICHON, adjoint au Chef de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau

Article 4 : Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service), et en cas d'urgence: agir en justice, déposer plainte -(point 8 de la délégation de pouvoir), délégation est donnée à

- ◆Madame Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques -Arrondissement Développement Voie d'Eau

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS et de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de Mme Anne ESTINGOY-BERTRAND, pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée inférieure ou égale à 18 ans, d'une superficie inférieure à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année inférieure à 8 000€, délégation de signature est donnée à

- ◆Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS et de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de Mme Anne ESTINGOY-BERTRAND, **pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée inférieure à 11 ans, d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année inférieur à 3 000€,** délégation de signature est donnée à

- ◆Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-2,

Article 7 : **A l'effet d'accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 modifié, susvisé,** délégation de signature est donnée :

- Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-3,

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS et de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de Mme Anne ESTINGOY-BERTRAND, **à l'effet de passer tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,** délégation de signature est donnée à

- ◆Frédérique VILLIERS, responsable de l'unité Etudes Générale et Tourisme au sein de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau pour ce qui concerne le tourisme
- ◆Rachid BIOUD, responsable de l'unité Etudes Transport et Prospectives au sein de l'Arrondissement Développement Voie d'Eau pour ce qui concerne le transport
- ◆Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-3

TITRE II

points 3, 4 et 5 de la délégation de pouvoir

Article 1^{er} - **Délégation de signature est donnée à :**

M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint
M. François WOLF, directeur des entités territoriales
M. Dominique LARROQUE, secrétaire général

À l'effet de signer en mon nom toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, et d'exécuter dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2 - Délégation de signature est donnée :

Aux chefs de services désignés dans le tableau annexe II-2

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ Les propositions d'engagements comptables de dépenses,
- ◆ Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 3- Délégation de signature est donnée :

Aux chefs d'unité et chefs de subdivision désignés dans le tableau annexe II-3.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 50 000 € HT.

Article 4- Délégation de signature est donnée :

Aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe II-4,

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 5- Délégation de signature est donnée :

Sur proposition des chefs d'unité et des chefs de subdivision à leurs collaborateurs dans le respect du programme d'achat et des règles relatives à la comptabilité et à la commande publiques,

5-1) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-1.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature,

- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité et des chefs de subdivision, cette délégation est portée à 50 000 € HT.

5-2) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-2.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 15 000€ HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,

5-3) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-3.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 1 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 1 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 1 000 € HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 1 000 € HT,

Article 6 – Délégation de signature est donnée :

A Mme Chantal GUARRACINO, responsable du CRCE, à l'effet :

-d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

-de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- ◆ Les engagements comptables de dépenses,
- ◆ Les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
- ◆ Les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUARRACINO , délégation est donnée à :

Mme Roselyne BATTEUX – chef du Bureau Administratif du Secrétariat Général

ou Mme Marie-Laure NORBERT -chef du bureau Conseil de gestion, programmation, Commande publique

Article 7 : Toute décision antérieure est abrogée.


La présente décision prendra effet à compter de sa parution au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le secrétaire général du Service navigation de Rhône-Saône, direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LYON le

21 SEP. 2010

**Le Chef du Service Navigation Rhône-Saône,
Directeur Interrégional de SAONE RHONE MEDITERRANEE
de Voies Navigables de France**


Dominique LOUIS

TITRE I

ANNEXE I-1

Nom	Fonction
Christophe SAROLI	Chef de l'unité Valorisation Domaniale et Ressources
Christian VENET	Adjoint au chef du service Eau, Risques et Environnement

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE I

ANNEXE I-2

Liste des chefs de subdivisions et chef d'agence

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Jean-Yves BEGUIER	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray, interim subdivison Vallée du doubs
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Marc BAILLY	Chef de l'agence de St Jean de Losne

TITRE I

ANNEXE I-3

Liste des chefs de subdivisions

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Jean-Yves BEGUIER	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUN	Subdivisionnaire de Gray,
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

**Délégation pour l'exercice
de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de représentation du pouvoir adjudicateur**

TITRE II

ANNEXE II-2

Liste des chefs de service délégués à l'article 2

Nom	Fonction
Anne ESTINGOY-BERTRAND	Chef de l'arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylvain ROBICHON	Adjoint au chef de l'arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Philippe PULICANI	Chef de l'arrondissement Entretien-Exploitation
Éric BOURLES	Chef du service Eau, Risques et Environnement
Christian VENET	Adjoint au chef du service Eau, Risques et Environnement

TITRE II

ANNEXE II-3

Liste des chefs d'unités et des chefs de subdivisions délégués à l'article 3

Nom	Fonction
Marc BAILLY	Chef de l'agence de Saint-Jean-de-Losne
Frédéric COURTES	Chef de la cellule Entretien-Exploitation de l'AEE
Jean-Marc TAVERNIER	Chef de la cellule Qualité, Prospective et Gestion
Marie-Jo MICHAUD	Adjointe au Chef de la cellule Gestion de l'AEE
Christophe BRUNEL	Chef du bureau d'Études de Lyon
Katia BOIRON	Chef du bureau administratif du pôle Méditerranée
Gilles RAMAYE	Chef du bureau Formation-Information du SG
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation du SG
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens Généraux du SG
Eric POIRSON	Chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Hygiène-Sécurité du SG
Christophe SAROLI	Chef du bureau ADVE/VDRC
Michèle KHAIRY	Chef du bureau administratif ADVE
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Jean-Yves BEGUIER	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray, intérim subdivision Vallée du Doubs
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-4

Liste des chefs d'unités comptables et des chefs d'unités délégués à l'article 4

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta	Grand Delta
Jean-Yves BEGUIER	Subdivisionnaire de Grands Travaux - Chef du bureau Technique du Pôle méditerranée, par intérim	Grands Travaux
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole	Dole
François-Xavier FABRE	Subdivisionnaire de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray Interim subdivision Vallée du Doubs	Gray et Port-sur-Saône
Hervé CLUZEL	Subdivisionnaire de Lyon	Lyon et Rhône et Alpes
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon	Mâcon
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port sur Saône	Port sur Saône
Michèle KHAIRY	Chef du bureau administratif ADVE	ADVE
Jean-Marc TAVERNIER	Chef de la Cellule Qualité, Prospective et Gestion	AE2
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au Chef de la cellule Gestion de l'AEE	AE2
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens Généraux du SG	Moyens Généraux
Eric POIRSON	Chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG	Bureau du Personnel et des Salaires
Katia BOIRON	Chef du bureau administratif du Pôle Méditerranée	Pôle Méditerranée

TITRE II

ANNEXE II-5-1

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-1

Nom	Fonction
Mathias PIBAROT	Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
Jérôme QUITTARD	Adjoint au subdivisionnaire de Grands Travaux
François PEREZ	Adjoint au chef du bureau technique du Pôle méditerranée
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au subdivisionnaire de Dole
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Didier FILLIOT	Adjoint au subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Rachel DEPENEAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du Bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjoint au chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG

TITRE II

ANNEXE II-5-2

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-2

Nom	Fonction
Secrétariat général - Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Contrôleur au chef du bureau Sécurité-Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Grands Travaux	
Gilles LARGUIER	Contrôleur territorial
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Responsable Travaux sur le linéaire
Michel BLONDEL	Responsable Études et Commission de Surveillance
Jocelyn ROYER	Responsable Exploitation Entretien Travaux
Sébastien COLLARD	Responsable Développement Sécurité et Travaux
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation Entretien
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Travaux neufs
	Responsable Travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du CE de Palavas
Guilhem LAFON	Responsable Parc
Gérard OLOMBEL	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable Exploitation Entretien
Roland PERIA	Responsable Travaux neufs

TITRE II

ANNEXE II-5-2

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-2

Nom	Fonction
Subdivision de Lyon	
Christian AMIEZ	Responsable polyvalent
Thierry SADONNET	Responsable polyvalent
Subdivision de Mâcon	
Patrick MARGUIN	Responsable Balisage, Dragages, Matériels
Noël CORGET	Responsable Entretien berges, Police de la pêche
André CLERC	Responsable Entretien Ouvrages
Serge SAHUC	Responsable Police de l'eau CS, Immobilier
Samir NASRI	Contrôleur, responsable du personnel et du matériel
Subdivision de Port-sur-Saône	
Hubert PETIT	Responsable Exploitation Entretien
Denis JEANDENAND	Responsable Travaux, Gestion DPF
Subdivision de Rhône et Alpes	
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable Maintenance prévention
Christian JACQUEMARD	Responsable Domaine
François DROIN	Responsable Exploitation
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Eric VUILLIER	Responsable Travaux

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-3

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-3

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
PIGNOT Georges	Responsable Travaux
Subdivision de Grand Travaux	
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
RIGOLLET Cyril	Responsable Entretien secteur aval et Balisage
BARON Eric	Responsable secteur amont et Interventions TP.
PATER Jean Sylvère	Responsable Maintenance des ouvrages
Subdivision de Dole	
FRANCIOLI Régis	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable Équipes Exploitation
BARTHE Olivier	Technicien Maintenance
Subdivision de Frontignan	
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable Exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable Maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable Entretien
RABUSSEAU Michel	Responsable Entretien
RACE Hervé	Responsable Gestion
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable Maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
QUONIOU Bernard	Gestionnaire site de FILLON
NOURRY Pascal	Gestionnaire site de COUZON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe Entretien à FILLON

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-3

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-3

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable équipe entretien
MAL Christian	Responsable équipe entretien-exploitation
JOFFRIN Henri	Responsable équipe entretien-exploitation
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable pôle maintenance
Subdivision de Rhône et Alpes	
Subdivision de la Vallée du Doubs	
BROLIN Michel	Adjoint d'exploitation
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable Domaine
COUSSEMENT Yves	Adjoint Travaux
STHELIN Bruno	Adjoint d'exploitation
PAN Jean-Michel	Gestion matériel
MONCH Gérard	Adjoint travaux
ROUHIER Gildas	Exploitation. Gestion maisons éclusières
CORDIER Vincent	Gestion matériel
MOSSARD Vincent	Correspondant sécurité prévention